

Daniel LAGUNA

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA CRCC DAUPHINÉ-SAVOIE

"LES AMIS DU COLLÈGE ST-JOSEPH DE THÔNES"
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS ST-JOSEPH
RUE BIENHEUREUX PIERRE FAVRE
74230 THÔNES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

"LES AMIS DU COLLÈGE ST-JOSEPH DE THÔNES"
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS ST-JOSEPH
RUE BIENHEUREUX PIERRE FAVRE
74230 THÔNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

"LES AMIS DU COLLÈGE ST-JOSEPH DE THÔNES"
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS ST-JOSEPH
RUE BIENHEUREUX PIERRE FAVRE
74230 THÔNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association "Les amis du collège St-Joseph de Thônes" relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Les produits relatifs aux participations des familles et ceux de la participation de l'état et des collectivités publiques représentant l'essentiel des produits de l'exercice, les rapprochements avec les dotations obtenues de la région, du département, de l'état ont été effectués pour les subventions obtenues, avec le récapitulatif de factures et les règlements financiers aux contrats de scolarisation du collège-lycée pour les participations des familles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy,
le 12 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes,
Daniel LAGUNA



BILAN ACTIF

Collège et Lycée St Joseph THONES

Nomenclature 2020 & PCG

Nomenclature 2020 & PCG

ACTIF		EXERCICE N (selon ANC 2018-06)			EXERCICE N-1 (selon ANC 2018-06)
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
	- Dotations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, - Droits de propriété industrielle	61 462	44 557	16 906	8 754
	- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporel	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 462	44 557	16 906	8 754
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	- Terrains	88 090	57 077	31 013	35 678
- Constructions	3 104 258	2 925 813	178 445	243 004	
- Installations techniques, matériel et outillage	542 670	277 228	265 442	243 708	
- Autres Immobilisations Corporelles	2 407 724	1 501 489	906 234	841 061	
- Immobilisations corporelles en cours	30 120	-	30 120	-	
- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelle	-	-	-	-	
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être	-	-	-	-	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 172 861	4 761 607	1 411 253	1 363 451	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations et créances rattachées	3 111 288	-	3 111 288	3 123 978	
- Autres titres immobilisés	5 133	-	5 133	6 715	
- Prêts	-	-	-	-	
- Autres Immobilisations financières	-	-	-	-	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 116 421	-	3 116 421	3 130 694	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	(I) 9 350 744	4 806 164	4 544 580	4 502 899	
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET ENDOURS				
	STOCKS				
	CREANCES				
	- Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 336	-	1 336	258
	- Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
	- Autres	459 051	-	459 051	435 849
	TOTAL CREANCES	460 387	-	460 387	436 108
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
	- Instruments de Trésorerie	3 007 458	-	3 007 458	3 075 694
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
- Charges constatées d'avance	65 513	-	65 513	53 948	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	(II) 3 568 540	-	3 568 540	3 600 931	
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	(III) -	-	-	-	
PI PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	(IV) -	-	-	-	
Ecart de conversion Actif	(V) -	-	-	-	
TOTAL DE L'ACTIF	(I)+(II)+(III)+(IV)+(V) 12 919 284	4 806 164	8 113 120	8 103 830	

BILAN PASSIF

Collège et Lycée St Joseph THONES

		Nomenclature 2020 & PCG	Nomenclature 2020 & PCG
PASSIF		EXERCICE N (selon ANC 2018-06)	EXERCICE N-1 (selon ANC 2018-06)
F O N D S A S S O C I A T I F S	Fonds propres statutaires	48 407	48 407
	Fonds propres complémentaires	-	-
		48 407	48 407
	Fonds propres statutaires	-	-
	Fonds propres complémentaires	-	-
		-	-
	Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
	Réserves pour projet de l'entité	1 817 707	1 817 707
	Autres réserves	-	-
		1 817 707	1 817 707
	5 335 139	5 066 346	
	85 000	268 792	
	7 286 253	7 201 253	
	-	-	
	537 972	557 301	
	-	-	
	TOTAL FONDS PROPRES (I)	7 824 225	7 758 554
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
	Fonds dédiés	-	-
	TOTAL FONS REPORTES ET DEDIES (II)	-	-
O V I S I O	Provisions pour risques	14 230	-
	Provisions pour charges	73 394	69 502
	TOTAL PROVISIONS (III)	87 624	69 502
D E T T E S	Emprunts obligataires et assimilés (titres associa	-	-
	Emprunts et dettes auprès des établissements de cr	-	-
	Emprunts et dettes financières diverses	-	-
		19 524	15 225
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 603	106 052
	Dettes des legs ou donations	-	-
	Dettes fiscales et sociales	56 819	49 954
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 533	88 537
	Autres dettes	1 737	1 905
	Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	14 054	14 100	
	TOTAL DETTES (IV)	201 271	275 774
	Ecart de conversion passif	-	-
	TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV+V)	8 113 120	8 103 830

COMPTE DE RESULTAT

Collège et Lycée St Joseph THONES

01/09/2022 - 31/08/2023

Nomenclature 2020 & PCG Nomenclature 2020 & PCG

	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	80 539	74 611
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	17 507	17 491
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	1 976 009	1 776 915
dont parrainages	0	0
Production stockée	0	0
Production Immobilisée	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	997 189	928 023
Vers Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ress Ressources liées à la générosité du public	0	0
Dons manuels	0	0
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	7 489	3 480
Reprises sur amortissements, dépréciations, provis	13 902	26 176
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	22 903	21 161
TOTAL I	3 115 538	2 847 857
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	36 321	22 729
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	1 691 830	1 432 853
Aides financières	2 605	2 240
Impôts, taxes et versements assimilés	79 153	67 180
Salaires et traitements	797 121	689 454
Charges sociales	281 266	245 866
Dotations aux amortissements des immobilisations	297 974	288 993
Dotations aux provisions	3 892	0
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	7 349	6 677
TOTAL II	3 197 510	2 755 991
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-81 972	91 866
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	2 268	1 169
Reprises sur provisions, dépréciations et transfer	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d	0	0
TOTAL III	2 268	1 169
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	0	0
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 268	1 169
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-79 704	93 035

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	27 891	55 084
Sur opérations en capital	163 907	132 716
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert	0	0
TOTAL V	191 799	187 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 340	12 318
Sur opérations en capital	10 452	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	14 230	0
TOTAL VI	27 022	12 318
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	164 776	175 483
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	72	-275
Total des produits (I + III + V)	3 309 604	3 036 826
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 224 604	2 768 034
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	85 000	268 792

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	-519 109	-486 868
Bénévolat	0	0
TOTAL	-519 109	-486 868
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	519 109	486 868
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	519 109	486 868

O.G.E.C. Les Amis du Collège Saint Joseph

Annexe

Exercice clos le 31 août 2023

Sommaire de l'annexe aux comptes de l'O.G.E.C.

I. Informations générales

1. Identification de l'O.G.E.C.
2. Faits marquants de l'exercice
3. Evènements postérieurs à la clôture

II. Principes, règle et méthode comptables

1. Durée et dates de l'exercice comptable
2. Référentiel comptable
3. Dégagements aux principes et méthodes comptables
4. Changements comptables

III. Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles
2. Immobilisations grevées de droit
3. Dépréciation d'éléments d'actif
4. Echéance des créances et des dettes
5. Evaluation des valeurs mobilières de placement
6. Fonds associatifs
7. Provisions
8. Fonds dédiés
9. Passif éventuels

IV. Notes sur le comptes de résultat

1. Effectif employé pendant l'exercice
2. Rémunération des dirigeants
3. Honoraires du commissaire aux comptes
4. Rattachement des charges et des produits à l'exercice

V. Autres informations

1. Engagements financiers donnés et reçus
2. Engagements pris en matière de crédit-bail
3. Contributions volontaires en nature
4. Filiales et participations

PRÉCISIONS SUR LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE**I. Informations générales****1. Identification de l'O.G.E.C.**

O.G.E.C. Les Amis du Collège Saint Joseph de Thônes
 18 rue Bienheureux Pierre Favre
 74230 THONES

L'O.G.E.C. est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Il est rappelé que l'association « Les Amis du Collège Saint Joseph de Thônes » a été constituée le 22 juillet 1960 et existe depuis cette date.

L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, des accords conclus au sein de l'Enseignement catholique d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignements fondés par l'autorité canonique compétente.

2. Faits marquants de l'exercice

Tableau de l'évolution de la population scolaire de l'établissement

Contrat d'Association	Nombre d'élèves			Nombre de classes		
	2022/2023	2021/2022	2020/2021	2022/2023	2021/2022	2020/2021
Collège	539	515	481	19	18	17
Lycée	313	309	323	10	10	10
Total Etablissement	852	824	804	29	28	27
Externes	106	111	103			
1/2 pensionnaires	699	663	660			
Pensionnaires	47	50	41			
Effectif moyen par classe						
Collège	28	29	28			
Lycée	31	31	32			

3. Evènements postérieurs à la clôture

Absence d'évènements postérieurs à la clôture.

II. Principes, règles et méthodes comptables

1. Durée et dates de l'exercice comptable

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

2. Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable général) et en application de la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2020) définie par la FNOGEC (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

3. Dérogations aux principes et méthodes comptables

Absence de dérogations aux principes et méthodes comptables.

4. Changements comptables

Absence de changement comptable.

III. Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. Tableau I).

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant la méthode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUÉS

Catégorie	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Construction	5 à 40 ans	2,5 à 20 %
Agencements et aménagements de terrain	5 à 40 ans	2,5 à 20%
Installations complexes spécialisées	3 à 30 ans	3,33 à 33,33 %
Matériel de restauration	5 à 15 ans	6,66 à 20 %
Matériel pédagogique	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel de bureau et informatiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel et mobilier internet, externat	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Logiciels	1 à 5 ans	20 à 100 %

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. Tableau II).

2. Immobilisations grevées de droit

Néant.

3. Dépréciation d'éléments d'actif

Provisions pour créances douteuses :

Les créances familles impayées pour lesquelles les élèves sont sortis de l'établissement sont provisionnées à 100 %. Les autres créances, elles sont également provisionnées à 100 % (sauf accord pris avec les familles).

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. tableau III).

4. Echéance des créances et des dettes

Un état des créances et dettes ventilées par échéances est joint (cf. tableau IV).

5. Evaluation des valeurs mobilières de placement

L'O.G.E.C n'est pas en possession de valeurs de placement durant l'exercice.

6. Fonds associatifs

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. tableau V).

Subventions d'investissements :

Les conventions de subvention conclues avec le Conseil Régional ou le Conseil Départemental prévoient un engagement de rembourser à la collectivité concernée la part non amortie de la subvention reçue si les biens subventionnés cessent d'être affectés à l'enseignement, ou en cas de cession de l'activité d'éducation.

Le montant net des subventions restants à reprendre au compte de résultat s'élève à 537 972 €.

7. Provisions

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. tableau VI).

Engagements pris en matière de pensions et retraites :

Recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à : 73 394 €.

Ce montant est comptabilisé en provisions pour risques et charges. La dotation sur l'exercice clos au 31 août 2023 s'élève à 3 892 €.

8. Fonds dédiés

Néant.

9. Passif éventuels

Absence de passif éventuels à la date de clôture.

VI. Notes sur le comptes de résultat

Bilan social - Tableau de répartition des effectifs du personnel

SERVICES	Effectif Exercice 22/23	Effectif Exercice 21/22	Effectif Exercice 20/21
Fonctionnement des locaux :			
Responsable technique	1	1	1
Ateliers d'entretien	1,75	0,18	0,61
Personnel de ménage	4,46	4,19	4,00
Total fonctionnement des locaux	7,21	5,37	5,61
Encadrement éducatif :			
Responsable de vie scolaire	1,00	1,00	1,00
Surveillance générale	5,11	4,74	4,57
Responsable de Niveau	0,71	0,71	0,47
Enseignant heures OGEC	0,17	0,00	0,00
Encadrant sport	1,84	2,30	2,41
Assistante vie scolaire	0,65	0,65	0,00
Bibliothécaire CDI	0,00	0,00	0,00
Total encadrement éducatif	9,48	9,40	8,45
Employé de cuisine	0,00	0,00	0,71
Total service restauration	0,00	0,00	0,71
Administration générale :			
Chef d'établissement	1	1	1
Adjointe Directeur	0,71	0,37	0,26
Gestionnaire	1	1	1
Comptable	0,57	0,57	0,50
Secrétaire administrative	2,02	1,93	1,93
Adjoint directeur Gest adm et juridique	0,80	0,80	0,80
Technicien Informatique	0,20	0,20	0,20
Infirmière	0,00	0,00	0,00
Total administration générale	6,30	5,87	5,69
Transport ramassage scolaire			
Total personnel non enseignant	22,99	20,64	20,46
Professeurs sous contrat ou délégués			
Secondaire	44,05	43,01	44,86
Total prof. Sous contrat ou délégués	44,05	43,01	44,86
TOTAL GENERAL	67,04	63,65	65,32

2. Rémunération des dirigeants

La rémunération du dirigeant n'est pas mentionnée car elle conduirait à mentionner des éléments de rémunération individuels.

3. Honoraires du commissaire aux comptes

Selon l'article 833-14/4 du PCG, est mentionné dans l'annexe le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

- Les honoraires liés à la mission du commissaire aux comptes s'élèvent à 4 560 €.

4. Rattachement des charges et des produits à l'exercice

Charges constatées d'avance : 65 513 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Produits constatés d'avance : 14 054 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à payer : 11 180 €

Le montant des charges à payer à la clôture de l'exercice est détaillé ci-dessous :

- | | |
|---------------------|----------|
| • Taxes foncières : | 11 129 € |
| • IS 2022 : | 51 € |

Produits à recevoir : 11 291 €

Le montant des produits à recevoir à la clôture de l'exercice est détaillé ci-dessous :

- | | |
|----------------------------------|---------|
| • Frais bancaires crédit mutuel | 964 € |
| • Refacturation copieur | 130 € |
| • Allianz sinistre préau | 343 € |
| • Eau ville de Thônes | 904 € |
| • A.P.E.L. projets subventionnés | 8 950 € |

Autres informations

1. Engagements financiers donnés et reçus

Néant.

2. Engagements pris en matière de crédit-bail

Absence d'engagements pris en matière de crédit-bail.

3. Contributions volontaires en nature

Equivalent loyer :

Afin de respecter les préconisations du plan comptable PCG 99-01, le loyer estimé n'est pas comptabilisé. L'équivalent loyer a été valorisé en fonction des surfaces déclarées à l'administration fiscale, sur la base de 10 618 M2 multiplié par la variation du coût de la construction. Ce dernier est porté à 519 109 € en 2021/2022.

4. Filiales et participations

Filiale	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
SCI Saint Joseph	1 000 €	- 961 097	90%	- 71 732

TABLEAUX (en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

- I. Tableau des mouvements des immobilisations
- II. Tableau des mouvements des amortissements
- III. Tableau des mouvements des dépréciations d'éléments d'actif
- IV. Etat des échéances des créances et des dettes
- V. Tableau des mouvements des fonds associatifs
- VI. Tableau des mouvements des provisions

TABEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions ou apports)	Diminutions (cessions ou mise au rebut)	Virement de poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais établissements					
	Autres frais incorporelles	48 211	13 251			61 462
	TOTAL I	48 211	13 251			61 462
CORPORABLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	88 090				88 090
	Constructions sur sol propre					
	Constructions sur sol d'autrui	3 104 258				3 104 258
	Installations complexes spécialisées	391 057	43 406			434 463
	Matériel de restauration	40 170	18 022			58 192
	Outillage matériel		509			509
	Matériel pédagogique	34 330	15 176			49 506
	Installations générales, agencements	900 997	157 174			1 058 171
	Matériel de transport	121 682	72 421	58 275		135 828
	Matériel de bureau et informatique	196 947	10 864			207 811
	Matériel, mobilier internat/externat	1 002 477	3 436			1 005 913
	Immobilisations corporelles en cours		30 120			30 120
	TOTAL II	5 880 008	351 128	58 275		6 172 861
PRET A USAGE	Immobilisations grevées de droit					
FINANCIERES	TOTAL III					
	Participations et créances rattachées à des participations	3 123 978	4 275	16 965		3 111 288
	Autres titres immobilisés	6 715		1 582		5 133
	TOTAL IV	3 130 693	4 275	18 547		3 116 421
	TOTAL GENERAL (I+ II + III + IV)	9 058 912	368 654	76 822		9 350 744

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

INCORPORELLES	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virement de poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
	Frais établissements					
	Autres frais incorporelles	39 457	5 100			44 557
	TOTAL I	39 457	5 100	0	0	44 557
	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	52 411	4 666			57 077
	Constructions sur sol propre					0
	Constructions sur sol d'autrui	2 861 254	64 559			2 925 813
	Installations complexes spécialisées	182 107	42 985			225 092
	Matériel de restauration	36 755	3 424			40 176
	Outillage matériel	0	142			142
	Matériel pédagogique	2 987	8 828			11 815
	Installations générales, agencements	325 540	66 011			391 551
	Matériel de transport	73 745	29 486	58 275		44 956
	Matériel de bureau et informatique	70 305	45 894			116 199
	Matériel, mobilier internat/externat	911 451	37 332			948 783
	TOTAL II	4 516 555	303 327	58 275	0	4 761 607
	TOTAL GENERAL (I+ II)	4 556 012	308 427	58 275	0	4 806 164

C
O
R
P
O
R
E
L
L
E
S

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DÉPRÉCIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DÉPRÉCIATIONS	Immobilisations :				
		<ul style="list-style-type: none"> • Incorporelles • Corporelles • Financières 			
	Stocks et en-cours				
	Comptes usagers (familles, élèves)				
	Autres créances				
Valeurs mobilières de placement					
	TOTAL				
DOTATIONS ET REPRISES	D'exploitation Financières Exceptionnelles				

ETAT DES ECHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES (TABLEAU IV)

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en euros)	ECHEANCE	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations	3 111 288	0	3 111 288
Prêt			
Autres créances	5 133	0	5 133
Sous-total créances de l'actif immobilisé	3 116 421		3 116 421
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances fournisseurs	11 724	11 724	
Créances familles, élèves	1 336	1 336	
Créances sociales et fiscales	447 327	447 327	
Autres créances	65 513	65 513	
Sous-total créances de l'actif circulant	525 900	525 900	
TOTAL CREANCES	3 642 321	525 900	3 116 421

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en euros)	ECHEANCE	
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans A plus de 5 ans
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit			
Sous-total dettes financières	0		
Dettes fournisseurs	78 603	78 603	
Dettes fiscales	56 819	56 819	
Dettes sur immobilisations	30 533	30 533	
Autres dettes	35 316	35 316	
Sous-total autres dettes	201 271	201 271	
TOTAL DETTES	201 271	201 271	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU V)

FONDS ASSOCIATIFS		MONTANT à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	MONTANT à la clôture de l'exercice
	Valeur du patrimoine intégré	48 407			48 407
	Fonds statutaires				
	Apports sans droit de reprise				
	Libéralités ayant le caractère d'apport				
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
	TOTAL Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	48 407			48 407
FONDS PROPRES 707	Réserves statutaires				
	Réserves d'investissement	1 817 707			1 817 707
	Réserve de trésorerie				
	Autres réserves				
	TOTAL réserves (2)	1 817 707			1 817 707
	Report à nouveau (3)	5 066 346	268 792		5 335 139
	Résultat (4)	268 792	85 000	268 792	85 000
	TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	7 201 253	353 792	268 792	7 286 253
	Apport avec droit de reprise				
	Libéralités				
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
	Ecart de réévaluation sur biens sans droit de reprise				
	TOTAL Fonds associatifs avec droit de reprise (5)				
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Subvention d'équipement	557 301	111 578	130 907	537 972
	Subvention d'investissement reçues avec obligation d'amortissement				
	Autres subventions d'investissement				
	TOTAL subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables (6)	557 301	111 578	130 907	537 972
	Prêt à usage (7)				
	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	557 301	111 578	130 907	557 301
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS		7 758 553	465 370	399 699	7 824 224

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VI)

OBJET DES PROVISIONS	MONTANT à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	MONTANT à la clôture de l'exercice
PROVISIONS				
Risques	0	14 230		14 230
Indemnité de départ à la retraite	69 502	3 892		73 394
Autres provisions pour charges				
TOTAL	69 502	18 122		87 624
DOTATIONS ET REPRISES				
D'exploitation		3 892		
Financières				
exceptionnelles		14 230		

"LES AMIS DU COLLÈGE ST-JOSEPH DE THÔNES"
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS ST-JOSEPH
RUE BIENHEUREUX PIERRE FAVRE
74230 THÔNES

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Août 2023

"LES AMIS DU COLLÈGE ST-JOSEPH DE THÔNES"
COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS ST-JOSEPH
RUE BIENHEUREUX PIERRE FAVRE
74230 THÔNES

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Août 2023

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Convention soumise à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait Annecy,
le 12 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes,
Daniel LAGUNA

